ACTE UNILATÉRAL DE MISE À DISPOSITION DE DONNÉES

D.G.D.
Appui et Services
Direction Données et Transformation Digitale

Au titre du présent acte, les fichiers désignés ci-dessous, qui sont issus du patrimoine de données de la Métropole Aix-Marseille-Provence (A.M.P.), sont mis à la disposition de :

1. Éléments à remplir par le demandeur

Concessionnaire, délégataire, prestataire de service ou partenaire	**Nom, raison sociale :** …… **Siège social :** …… **N° de SIRET :** …… **Code juridique de l'établissement :** …… **Mail :** …… **Référent technique (Nom, Prénom, mail) :** …… *Ci-après désigné par " **le demandeur** ",*
Objet et détails de la prestation	…… …… …… …… ……
Date ou durée de la prestation	**du …… au……** ou **Durée :** …… (Exemple : à partir du <Date> pour une durée de <Durée>) *Observation est ici faite que la durée ne peut en aucun cas, excéder celle du contrat liant le demandeur à la Métropole.*
Modalités d'accès	☐ Fichiers plats ☐ Flux web (Map Services ESRI, API OpenDataSoft / M-Data) Merci de renseigner l'annexe n°2 (*Liste des ouvertures de comptes*) ☐ Applications Web (SIGm@, M-Data), Merci de renseigner l'annexe n°2 (*Liste des ouvertures de comptes*)
Formats souhaités	**DWG (AUTOCAD)** *Observation est ici faite que le souhait exprimé ne prévaut pas sur la disponibilité du format.*
Projections souhaitées	**CC44 - CONIQUE CONFORME**
Périmètre géographique	***Quartiers St Giniez et La Plage – 13008 Marseille*** *Ce périmètre ne peut excéder votre périmètre de compétence ou d'étude.*

Données cadastrales	Si votre demande concerne des données du cadastre, avez-vous besoin de la matrice cadastrale (contenant les infos propriétaires) : **Oui** ☐ **Non** ☒	
Si **oui**, finalité(s) d'utilisation de la demande de données personnelles non anonymisées :	☐SIG communal ☐Diagnostic pré ZAP ☐Fonctionnement du service urbanisme ☐Production de matrices cadastrales ☐Mise à jour du cadastre ☐Aménagement du territoire ☐Intégration données cadastrales	☐Réalisation d'expertises ☐Études pré-opérationnelles et faisabilité ☐Analyse détaillée de la fiscalité locale ☐Réhabilitation ☐Réalisation de cartes d'aménagement ☐Acquisitions et/ou expropriation ☐Autre objectif
En cas de choix d'**Autre objectif**, merci de le définir ci-contre	…… …… …… …… …… …… *Ces données ne pourront être utilisées à d'autres finalités que celles indiquées ci-dessus*	

Reçu au Contrôle de légalité le 08 décembre 2023

PAR LE PRÉSENT ACTE, LE DEMANDEUR :

- ✓ S'engage à utiliser les données uniquement dans le cadre des prestations qu'il réalise pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou la commune. Le demandeur s'interdit notamment toute utilisation des données pour son compte personnel ou pour le compte de tiers,
- ✓ S'engage à n'exploiter ces fichiers et à ne procéder à aucune copie ni reproduction, si celle-ci n'est pas directement liée à l'exécution des prestations,
- ✓ S'engage à détruire ces fichiers et à n'en conserver aucune copie,
- ✓ S'engage à ne pas transmettre les fichiers et les données à des tiers, sans l'autorisation expresse de la Métropole Aix-Marseille Provence,
- ✓ S'engage à s'identifier de façon systématique comme l'auteur ou le producteur du document composite,
- ✓ Reconnaît que le producteur ou le fournisseur ne pourront être tenus responsables des erreurs, insuffisances, imprécisions et actualisation des données,

    - Reconnaît que le producteur ou le fournisseur ne pourront être tenus responsables de l'usage qui sera fait des fichiers fournis, ni des dommages directs et/ou indirects qui pourraient résulter de l'utilisation des données contenues dans les fichiers ou de la méconnaissance des modalités de constitution des fichiers ou de leurs caractéristiques,

- ✓ Reconnaît que tout manquement de sa part à ces dispositions engagera sa pleine et entière responsabilité à l'égard de la Métropole Aix-Marseille Provence.
- ✓ Reconnaît que cette mise à disposition n'est pas une cession de droits de propriété intellectuelle, et s'engage à maintenir les formules de copyright et autres insertions de droit de propriété figurant sur les données et autres éléments et documents communiqués, qu'il s'agisse d'originaux ou de copies :
    - **Si la demande concerne des données produites par A.M.P. :**

    « Origine Métropole Aix-Marseille Provence – (Mois)MM / (Année)AAAA – Reproduction Interdite ».
    - **Si la demande concerne des données du PLU(i) :**

    « Origine Métropole Aix-Marseille Provence – Données de travail PLU – Document sans valeur juridique – Reproduction interdite ».

    Les données exportées ne sont pas accompagnées des pièces écrites, lesquelles sont téléchargeables librement (ainsi que les données géographiques) sur le site du G.P.U. (Géoportail de l'Urbanisme) à l'adresse suivante : https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/

    - **Pour les autres demandes :** « Origine Producteur – (Mois)MM / (Année)AAAA – Reproduction Interdite »

RESPECT DES RÈGLES DE LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL (CONFORMITÉ R.G.P.D.)

Le demandeur se conforme aux dispositions du R.G.P.D. (Règlement Général sur la Protection des Données) et s'engage à protéger la confidentialité des données à caractère personnel auxquelles il accède, et en particulier

- ✓ À mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir que, par défaut, seules les données à caractère personnel qui sont nécessaires au regard de chaque finalité spécifique du traitement seront traitées ; à garantir l'intégrité et la confidentialité de ces données
- ✓ À tenir un registre des activités de traitement effectuées sous sa responsabilité ;
- ✓ À ne conserver les données que le temps nécessaire à la réalisation de l'objectif poursuivi.
- ✓ À informer dans les meilleurs délais la Direction Régionale ou Départementale des Finances Publiques de rattachement en cas de perte ou de vol des données cadastrales, ainsi que la DPO interne de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'adresse mail dpo@ampmetropole.fr.

Il est rappelé que la responsabilité pénale du dépositaire peut être engagée, pour ce qui concerne les atteintes aux droits de la personne résultant des fichiers ou des traitements informatiques, sur la base des articles 226-16 et suivants du Code pénal, et pour ce qui concerne l'usurpation de fonction, sur la base des articles 433-12 et 433-13 du même code.

Reçu au Contrôle de légalité le 08 décembre 2023

2. Éléments à remplir par le responsable de la donnée au sein de la Métropole

Détail des données mises à disposition (cf liste en annexe n°1 **si besoin**) **:**	**EXPORT RESTITUTION VECTORIEL A L'ECHELLE DU 1/500éme D'UNE ORTHOPHOTO (ANNEE 2018)**	
Formats disponibles	**DWG (AUTOCAD)**	
Origine de la donnée	**CABINET OPSIA - GEOMETRES EXPERTS**	
Validation de la Métropole	*Validation par la Métropole de l'usage des données au regard des finalités indiquées* Oui ☒ Non ☐	
Données transmises le		
Par la D.G.D. Appui et Services / Direction Données et Transformation Digitale	**Nom, raison sociale :** **Siège social :** **N° de SIRET :** **Adresse postale :**	Métropole AIX-MARSEILLE PROVENCE BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02 200 054 807 00116 Métropole AIX-MARSEILLE PROVENCE BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02

Fait à MARSEILLE Le 26/09/2023

Nom et Qualité du Demandeur : ……

Signature du Demandeur	**Cachet de l'Organisme**
Lu et approuvé (Mention manuscrite)	

Signature du responsable métropolitain de la donnée	**Cachet de la Métropole Aix-Marseille-Provence**
Lu et approuvé (Mention manuscrite)	

Reçu au Contrôle de légalité le 08 décembre 2023